

## REMISE EN QUESTION DES CLASSES SPÉCIALES\*

Lloyd M. Dunn (1968) fut parmi les premiers spécialistes en éducation spéciale à remettre en question l'efficacité et la pertinence de classes spéciales pour les élèves dits « déficients éducatifs », en particulier pour les nombreux enfants issus de milieux socialement défavorisés ou de groupes ethniques minoritaires, élèves injustement classés parmi les « déficients » et placés dans ces voies sans issue que deviennent pour eux les classes spéciales. Dans un retentissant article intitulé *Special education for the mildly retarded - is much of it justifiable ?*, Dunn (1968, p. 5) écrit :

J'ai loyalement appuyé et fait la promotion des classes spéciales pour les élèves avec déficience intellectuelle légère tout au long des 20 dernières années, mais avec de plus en plus de réserves. De mon point de vue, la plupart de nos pratiques passées et présentes sont mauvaises, tant sur le plan moral que sur le plan éducatif.

La remise en question de Dunn (1968) s'appuie sur quatre arguments. Après avoir soulevé la question des droits civiques, Dunn met en doute l'efficacité des classes spéciales en ce qui a trait au rendement scolaire des élèves dits « déficients éducatifs », puis il critique les effets négatifs de l'étiquetage sur les attentes de l'enseignant et sur le concept de soi des enfants classés comme « déficients ». Dunn (1968) conclut par l'analyse des progrès du système scolaire ordinaire qu'il considère apte à individualiser et à adapter ses interventions à cette catégorie d'élèves en difficulté.

\* Source : Vienneau, R. (2002). Pédagogie de l'inclusion : fondements, définition, défis et perspectives, *Éducation et francophonie*, vol. XXX, no 2, 255-384.